

AU FIL DE L'EAU

Actualité de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du bassin Loire-Bretagne



**Le Président,
Jean-Paul DORON**

EDITO

Il pleut, mais encore ?

Malgré ces pluies estivales dont nous n'avons plus l'habitude et qui ne manqueront pas de faire réagir en pleine saison touristique et période de congés, nous évoquerons à nouveau dans ce bulletin la gestion de la ressource en eau.

Si le bassin Loire-Bretagne a globalement échappé à l'épisode caniculaire touchant le sud de l'Europe, les précipitations cumulées, supérieures à la moyenne de saison, des deux derniers mois n'ont pour autant pas atténuées le déficit hydrique. En conséquence, de nombreux français sont toujours contraints par des restriction d'usages de l'eau, certains étant même privés d'eau potable.

Notre gestion actuelle de la ressource en eau est pleine de paradoxes. Certains usagers s'efforcent de prélever et consommer alors même qu'il pleut pour justifier de quotas auprès de l'administration. D'autres veulent reproduire les mêmes erreurs qui ont conduit à la situation dramatique que l'on connaît tous à Sainte-Soline, sur un territoire voisin, celui du Clain. Pendant ce temps, la France exporte chaque année deux fois plus de céréales qu'elle n'en importe et pourtant, il est indiqué, dans la mesure 4 de la nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité que c'est l'importation qui nuit à notre environnement (bilan carbone des transports, déforestation, pathogènes, EEE).

L'environnement, l'écologie, restent des variables d'ajustement.

A L'INTÉRIEUR DE CE NOUVEAU NUMÉRO

- P1. Édito
- p2. En direct du comité de bassin
- p3. Préparation du Sdage 2028-2033
- p4. Gestion durable de l'eau
- p5. Le CESE donne son avis
- p6. L'anguille en justice
- p7. Sauvons nos rivières
- p8. Journées techniques régionales
- p10. Veille technique et scientifique



Zoom sur le département de la Vienne

Jean-Paul DORON, représentant de la pêche de loisir, au comité de bassin, est intervenu en amont du vote favorable, à la mission d'écoute, pour encourager les membres à éviter "d'autres départs de feu".

En effet, quelques territoires voisins commencent à subir cet échec collectif retentissant ! En Vienne, cela semble pour le moment, relativement calme, mais « la réalité de l'urgence de la situation », « les dérives » et « les responsabilités », montrent que la guerre de l'eau est déjà bien présente. En reprenant le résumé technique, environnemental et politique de l'analyse HMUC Clain, par des éléments factuels, mesurables et vérifiables, on apprend que depuis des années des problématiques s'accroissent et sont liées :

- à l'eau potable : la difficulté de recharge des nappes entraîne la raréfaction de l'eau potable, et sa pollution,
- aux milieux aquatiques : avec de longs linéaires d'assec qui se multiplient, une relation nappe / rivières méconnue, des débits biologiques ignorés, des seuils conjoncturels inadaptés, ou encore la disparition d'espèces repères et la baisse des densités piscicoles,
- aux usages, notamment agricoles : qui subissent de plus en plus d'arrêtés de restrictions, entraînant le plus souvent, une baisse de rendements et augmentant les tensions grandissantes, agrandissement des fermes, installations des jeunes difficiles, disparition des petits éleveurs et exploitants.

Comme dans les Deux-Sèvres, et suite à l'analyse HMUC Clain, un protocole d'accord sur les retenues de substitution a été signé entre les irrigants et l'Etat, sans aucune association de protection de la nature. Pour la première fois sur ce territoire, une étude a pris en compte les besoins biologiques des poissons, ainsi que la relation nappe - rivière. Evidemment, les résultats ne plaisent pas aux irrigants, mais sont à la hauteur de l'injustice qui impacte les rivières depuis plusieurs décennies. L'état des masses d'eau, vérifié par la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Vienne, sur ce secteur, s'est considérablement dégradé, et nous amène à nous questionner sur le fameux "projet de territoire pour la gestion de l'eau."

Pour finir, Jean-Paul DORON a questionné l'assemblée, sur le maintien du financement des réserves de substitution par l'Agence de l'Eau, avant de solliciter une entrevue avec Madame la Préfète coordinatrice de bassin.

EN DIRECT DU COMITÉ DE BASSIN

Les membres ont voté pour prolonger la mission d'écoute, menée par le comité de bassin, auprès des acteurs des bassins de la Sèvre Niortaise et du Mignon. ✓

Adoptée avec 137 voix pour et 1 abstention, la motion présentée lors de ce comité de bassin de début juillet est un vrai espoir, de sortir de cette crise. Depuis plusieurs mois, nous relayons dans nos bulletins, les troubles, tensions et blocages sur le territoire de la Sèvre Niortaise et du Mignon. L'idée et le travail mené par le comité de bassin est de :

- favoriser la reprise du dialogue,
- formaliser le pacte de gouvernance territoriale, pour une gestion publique transparente,
- accompagner l'appropriation et la prise en compte à l'échelle du territoire de cette motion.

Un bureau d'études indépendant, mandaté par l'agence de l'eau va évaluer le respect des engagements pris dans le cadre du protocole d'accord, signé en décembre 2018, et dont, à l'époque, la Fdaappma79, était signataire. Pour rappel, c'est ce protocole, unique en son genre, qui a orienté l'engagement financier de l'agence de l'eau. Depuis, la Fdaappma79 s'est retiré du protocole, mais suit avec grande attention l'évolution de ce dossier très complexe, comme la gestion de l'eau en Poitou-Charentes, depuis près de vingt ans.

En conclusion, le vote permet à une délégation, désignée par le comité de bassin, d'auditer, comprendre et travailler, avec l'ensemble des acteurs, pour revenir d'ici le 7 décembre 2023, date du prochain comité de bassin, avec des propositions précises, que nous ne manquerons pas de vous relater dans notre prochain numéro.

*Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique des Deux-Sèvres





PRÉPARATION DU SDAGE 2028-2033

A peine, le SDAGE 2022-2027 validé, le comité de pilotage, regroupant tous les acteurs du comité de bassin, ainsi que le conseil scientifique, qui impulsera les travaux de réflexions sur les enjeux du prochain Sdage a été composé. C'est première étape est primordiale pour relancer les discussions et déjà penser à améliorer le document actuel.

Lors de cette session du comité de bassin, le calendrier de travaux a été approuvé. Les étapes obligatoires dans l'élaboration du Sdage, impliquent une démarche d'information et de concertation échelonnée sur quatre ans.

Pour rappel, elle se compose :

- d'un diagnostic (état des lieux),
- des questions importantes (les enjeux),
- de la construction d'un Sdage (outil de planification).

Deux consultations publics sont relayées par de nombreux partenaires de l'agence de l'eau, dont les structures associatives de la pêche de loisir.

Au final, l'objectif de cette future nouvelle mouture, est de parvenir à un outil de planification lisible et exhaustif prenant en compte les conclusions des analyses "hydrologie, milieux, usages et climat" (HMUC) et les décisions de gestion locale, en cohérence avec la stratégie d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique du bassin Loire-Bretagne.

Approbation du renforcement de la stratégie d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique du bassin

Le comité de bassin a approuvé, à 124 votes favorables, le calendrier et la méthode proposée pour renforcer la stratégie d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique à l'échelle du bassin Loire-Bretagne. Cette stratégie vise à renforcer une vision coordonnée de tous les documents de bassin. Ceci pour une meilleure prise en compte de l'accélération du dérèglement climatique sur les prochaines années.

Modalités de préparation du 12^e programme de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Le prochain programme d'intervention s'engagera en 2025 pour une période de 6 ans.

Afin de le construire, les travaux d'élaboration débutent, dès à présent, en cohérence avec la lettre de cadrage de l'État précisant les priorités d'intervention ainsi que les conditions de mise en œuvre des aides de l'agence.

Le programme définit les domaines et conditions d'actions de l'agence de l'eau mais aussi les recettes et les dépenses nécessaires pour le mettre en œuvre.

Des moyens financiers supplémentaires pour agir plus vite et plus fort

Le Plan Eau gouvernemental, présenté par le Président de la République le 30 mars dernier, a fléché 475 millions de recettes annuelles supplémentaires, à l'échelle nationale, pour répondre aux enjeux liés à la ressource en eau. Sur le bassin Loire-Bretagne, le comité de bassin a retenu une évaluation de 80 à 85 millions d'euros de recettes supplémentaires, pour faire face aux besoins. Il se prononce ainsi en faveur d'une évolution à venir des taux des redevances perçues auprès des différents redevables.



MISSION D'INFORMATION SUR LA "GESTION DURABLE DE L'EAU : L'URGENCE D'AGIR POUR NOS USAGES, NOS TERRITOIRES ET NOTRE ENVIRONNEMENT"

Le sénat a adopté son rapport à l'unanimité le 11 juillet 2023, mais de quoi s'agit-il ?

L'été 2022 a été marqué par une sécheresse historique, faisant de l'eau, un sujet d'actualité, au cœur de toutes les discussions et de tous les enjeux. Le changement climatique impose une réflexion, nouvelle pour certains, afin de revoir la gestion de l'eau, économiser la ressource et diminuer sa pollution.

La raréfaction de la ressource est une préoccupation et un enjeu majeur pour les fédérations départementales, depuis de longues années. Maîtriser et réduire les consommations sont des priorités, tout comme d'améliorer sa qualité, mais de nombreux acteurs découvrent le problème. Dans ce contexte, le Sénat a lancé en début d'année, une mission d'information sur la gestion durable de l'eau. L'objectif est simple : identifier les failles de la politique publique de l'eau menée en France, asseoir l'approche de gestion de l'eau par bassin, et proposer des solutions pour faire face au défi d'une gestion partagée d'une ressource plus rare et précieuse.

- Le rapport complet est disponible sur
 - <https://www.senat.fr/notice-rapport/2022/r22-871-notice.html>
- L'essentiel du rapport est également mis à disposition sur :
 - <https://www.senat.fr/rap/r22-871/r22-871-syn.pdf>

Le message du Sénat est limpide : "Pour concilier les différents usages de l'eau, l'action publique doit être comprise de toutes et de tous. Il est indispensable d'en finir avec les oppositions stériles et de bâtir, au contraire, des solutions convergentes dans le sens de l'intérêt général."

Pour accélérer la prise de conscience, le Sénat a fait 53 propositions, téléchargeables sur https://www.senat.fr/fileadmin/Office_et_delegations/Annexe_-_Essentiel_-_Les_53_propositions.pdf, et qui se répartissent en plusieurs chapitres:

- Renforcer la gouvernance de l'eau :
 - en confortant les comités de bassin et le comité national de l'eau (CNE),
 - en leur donnant un rôle renforcé de médiation ;
 - en structurant le territoire au niveau des sous-bassin en généralisant les Commissions locales de l'eau (CLE) et en encourageant à avoir des SAGE partout, quitte à les simplifier (propositions 1 à 11).
- Améliorer les connaissances sur l'eau : ses consommations, le fonctionnement des nappes, et une meilleure modélisation (propositions 12 à 19).
- Développer la réutilisation des eaux usées traitées (propositions 20 à 22).
- Exploiter les synergies entre eau et énergie (propositions 23 à 25).
- Sortir de l'impasse en matière de retenues à usage agricole (propositions 26 à 31).
- Garantir une haute performance des services d'eau potable et d'assainissement (propositions 32 à 39) :
 - avec des efforts demandés sur les fuites, les performances des systèmes d'assainissement collectifs comme individuels et l'idée d'une réforme des redevances permettant d'en moduler le taux en fonction de la performance des réseaux d'eau et d'assainissement.
- Réformer le financement de l'eau (propositions 40 à 53) :
 - en engageant des efforts de mutualisation et de solidarité, notamment concernant la GEMAPI,
 - ainsi qu'en créant des incitations financières (surfacturer la surconsommation,
 - encourager la récupération des eaux de pluie,
 - pénaliser l'émission de polluants).



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

L'eau est le principal marqueur du changement climatique et 2022 nous rappelle qu'elle est bien un sujet politique majeur. L'agence de l'eau Loire-Bretagne consacre, en 2022, 40 % de ses crédits à adapter nos territoires aux effets du changement climatique.

Parmi les nombreux projets accompagnés, retrouvez des exemples d'actions pour l'eau et les milieux aquatiques. Une source d'inspiration pour l'avenir.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne propose un panel de solutions pour disposer d'une eau en quantité et en qualité suffisante et des milieux naturels plus résilients aux effets du changement climatique. Elle accorde 107 millions d'euros d'aides au bénéfice des solutions fondées sur la nature.

<https://agence.eau-loire-bretagne.fr/files/live/mounts/midas/Agence/Rapport%20d'activite%c3%a9%202022>



APPEL À PROJETS

INNOV EAU

DISPOSITIF DE SOUTIEN À L'INNOVATION AU SERVICE DE LA FILIÈRE DE L'EAU

Doté d'une enveloppe de 100 millions d'euros, afin d'anticiper la transition hydrique et de soutenir les innovations, ce nouvel appel à projets de France 2030 s'inscrit dans la continuité du plan Eau annoncé en mars 2023. Il vise à soutenir l'innovation dans le secteur de l'eau pour améliorer la gestion de la ressource en eau, la maîtrise de ses usages, ainsi que son traitement.

L'objectif final est d'améliorer la disponibilité en eau, l'optimisation de ses usages et préserver sa qualité, afin de maintenir un souveraineté nationale et concilier les différents usages et la compétitivité économique

Cet appel à projets ambitionne d'anticiper la transition hydrique en intégrant l'enjeu « eau » dans France 2030, et d'y contribuer en soutenant l'innovation en France dans le cadre des axes suivants :

- Agir sur la gestion de la ressource naturelle pour adapter nos systèmes au changement climatique ;
- Economiser la ressource : sécuriser l'acheminement en limitant efficacement les pertes hydriques et agir sur les usages de l'eau ;
- Renforcer le traitement pour améliorer durablement la qualité de l'eau et des milieux ;
- Développer le numérique et la donnée au service de la gestion de la ressource.

Bon à savoir :

En priorité, cet appel à projet s'adresse aux entreprises et laboratoires, mais il convient d'en faire la promotion localement et pourquoi pas, accompagner certains projets.

Opéré par l'ADEME, l'appel à projets « INNOV EAU » sera ouvert sur 4 vagues de sélection :

- Relève 1 : le 04/12/2023
- Relève 2 : le 08/04/2024
- Relève 3 : le 11/09/2024
- Relève 4 : le 13/01/2025

Pour approfondir la question, le cahier des charges est accessible sur la plateforme de l'ADEME : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/entreprises/aides-financieres/20230710/innov-eau>

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DONNE SON AVIS

Le CESE contribue également à alimenter les débats sur la gestion quantitative de l'eau :

- Comment favoriser une gestion durable de l'eau (quantité, qualité, partage) en France face aux changements climatiques ?

Une question posée à de nombreux acteurs. Il est intéressant de voir que le CESE propose d'engager la France dans une vraie démarche d'anticipation et d'adaptation au changement climatique, avec des mesures fortes pour économiser l'eau ! Le message est limpide "entretenir plutôt que réparer".

Pour atteindre cet objectif, le CESE reprend le plan d'eau (présenté précédemment), mais accentue ses préconisations sur un accompagnement accru de la transition écologique afin :

- de développer de meilleures connaissances sur le cycle de l'eau et sur l'impact des dérèglements climatiques,
- d'accentuer la sobriété,
- d'amplifier les efforts de préservation de la qualité de l'eau, notamment par la lutte contre la pollution,
- d'investir massivement dans la rénovation des infrastructures de potabilisation et de traitement des eaux,
- de progresser dans la réutilisation de l'eau,
- d'améliorer la gouvernance et le financement de l'eau.

Le rapport complet est disponible sur :

<https://www.lecese.fr/travaux-publies/snm12-se-mobiliser-des-maintenant-pour-atteindre-le-bon-etat-ecologique>

L'autre sujet qui nous tient à cœur, même s'il passe au second plan , depuis 2022 est la restauration de la continuité écologique :

- Se mobiliser dès maintenant pour atteindre le bon état écologique

Au cœur de la Stratégie Nationale pour la Mer et le littoral, le CESE s'est positionné pour réaffirmer la nécessité d'accompagner les façades maritimes, qui reflètent les impacts infligés sur le terrestre. Selon le CESE, il est important de rappeler que tout est lié, "les modes de vie sur terre ont des conséquences graves sur le milieu marin", avant d'appuyer sur le dogme habituel "éviter, réduire", et de volontairement oublier, le terme, "compenser", qui n'apporte pas de solutions.

Globalement le CESE insiste, dans son rapport disponible:

<https://www.lecese.fr/travaux-publies/snm12-se-mobiliser-des-maintenant-pour-atteindre-le-bon-etat-ecologique>, sur le fait qu'il convient de limiter les pressions et impacts sur le milieu marin en adoptant une sobriété des usages aussi bien sur terre, que sur le littoral ou en mer.





DÉCISION DU CONSEIL D'ETAT SUR L'ANGUILLE

PROTECTION DES POISSONS

L'Association française d'étude et de protection des poissons, rejointe par Défense des Milieux Aquatiques (DMA) a saisi le ministère d'une demande d'interdiction de la pêche de loisir de l'anguille jaune.

Le ministère ayant refusé de leur répondre favorablement, ces deux associations ont décidé de saisir le juge des référés pour obtenir une injonction d'arrêter la pêche de loisir continentale de l'anguille jaune.

Informée, la FNPF a décidé de se joindre au ministère pour défendre sa position pour les motifs suivants :

- Elle considère que cette demande, unilatérale et nullement concertée, n'est pas compatible avec sa gouvernance.
- La seule interdiction de pêche de l'anguille jaune par les pêcheurs de loisir n'est pas compatible avec la position historique défendue par la FNPF. En effet, dans le cadre de l'élaboration du plan français de gestion de l'anguille, la FNPF a proposé et défendu un moratoire toutes pêches (amateurs, amateurs aux engins et professionnels) pendant un délai de 5 ans.
- La FNPF ne souhaitait pas que des organisations, remettent en cause, l'activité même de la pêche de loisir, sans son aval.

Ces associations soutenaient notamment, qu'après les mesures d'interdiction de pêcher l'anguille sur la partie maritime, il convenait de prendre une disposition identique sur les cours d'eau.

Le 12 juillet 2023, le juge des référés a rejeté la demande considérant que le dossier présenté ne suffisait pas à créer un doute sérieux sur la légalité de la décision prise par le ministre.



Comment récupérer et utiliser des données publiques ?

A toutes fins utiles, Nathan JOLIVARD, stagiaire de la Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de Loir-et-Cher, a rédigé un document synthétique, offrant à son lecteur, la possibilité de récupérer facilement les données techniques, liées à l'eau, sur les différents sites : agence de l'eau Loire-Bretagne, Alfresco, Nâïades eau France et Office français de la biodiversité (ROE, Syrah-CE). Ce tutoriel est à retrouver en version .pdf, sur : <http://afpcvl.federationpeche.fr/5251-outils-pedagogiques.htm>.

Un Poisson, ça vit dans l'eau !

RENCONTRES MIGRATEURS DE LOIRE 2023

28 et 29 novembre à Orléans



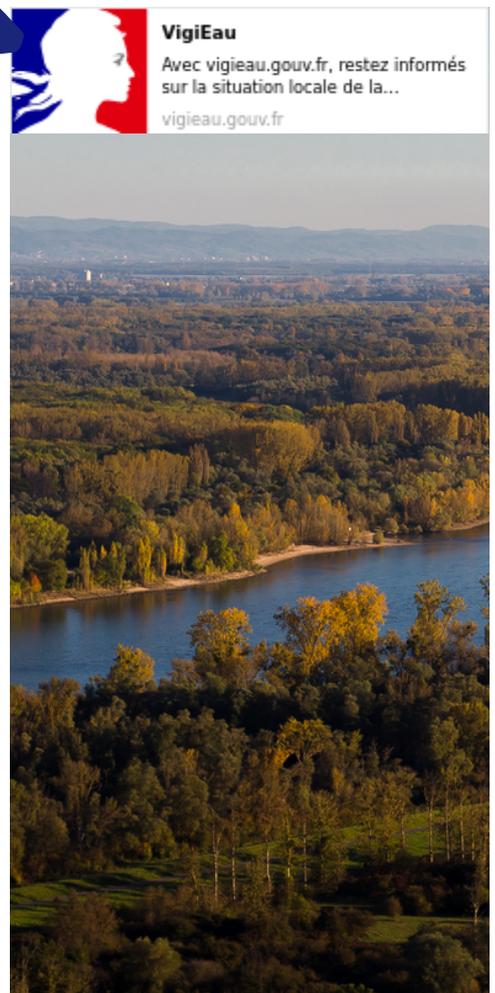
Les inscriptions sont ouvertes et c'est par ici :

<https://rencontres.logrami.fr/>

**Journées Poissons Migrateurs en Rhône-Méditerranée
Les inscriptions sont ouvertes !**

Journées Poissons migrants 15 & 16 novembre 2023, Espace Capdeville, MONTPELLIER
L'Association Migrateurs Rhône-Méditerranée organise la 8ème édition des journées « Poissons Migrateurs en Rhône-Méditerranée » les 15 et 16 novembre 2023.





Vigieau, un nouveau site à tester

Le ministre a lancé au début du mois de juillet, le nouveau site Vigieau, pour une nouvelle fois, une gestion plus durable de la ressource en eau. Cette initiative doit aider à mieux appréhender les impacts du changement climatique sur les nappes et cours d'eau. Il pourra également apporter quelques conseils aux français, sur les écogestes à adopter. L'objectif est toujours d'inciter les citoyens à diminué leur consommation d'eau.



Baisse de la consommation de 10%, d'ici 2030 !

Comme souvent évoqué dans ce bulletin, les préfets déclenchent des restrictions d'eau graduelles et temporaires, en période de sécheresse. L'outil Vigieau, conçu en partenariat avec Météo-France, vise à apporter une visibilité sur la situation de son territoire, ainsi que les mesures restrictives.

La plateforme permet de connaître le statut de la zone dans laquelle se situe le citoyen, qui aura préalablement entré sa localisation :

- o Vigilance (vert)
- o Alerte (jaune)
- o Alerte renforcée (orange)
- o Crise (rouge)

Selon votre zone, les éco-gestes conseillés seront indiqués ainsi que, le cas échéant, les arrêtés de restriction ou les arrêtés-cadres préfectoraux.

Des informations complémentaires sont également disponibles sur le site :

- une carte de la situation de la sécheresse en France,
- un rappel des éco-gestes,
- une foire aux questions,
- un calculateur pour estimer votre consommation d'eau annuelle.

SAUVONS NOS RIVIERES

ACTE 3

Après deux campagnes de communication en 2021, puis 2022, la Fédération nationale de la Pêche en France en collaboration avec l'ensemble des Structures Associatives de la Pêche de Loisir, revient cette année, plus motivée et plus engagée que jamais, en lançant la campagne "Sauvons nos Rivières - Acte 3". Pour rappel, cette prise de parole inédite repose sur un dispositif de communication musclé visant à interpeller les institutionnels et le grand public sur un sujet environnemental majeur, en valorisant notamment l'engagement du réseau associatif de la pêche de loisir, au quotidien et sur l'ensemble du territoire.

La première campagne intitulée "A court d'eau" alertait, et alerte encore, sur la pénurie d'eau. Elle dressait déjà en 2021, un constat des causes et des conséquences sur les milieux et populations piscicoles, mais exposait aussi des solutions, souvent reprises dans les différents écrits, depuis. En 2022, l'acte 2 "Migrateurs en danger" rappelait la fragilité du patrimoine naturel unique que constituent les espèces amphihalines, en zoomant sur les causes et conséquences de leur déclin. A chaque fois, la mise en lumière d'action menée par le réseau associatif est réalisée.

Pour cette année, le lancement du troisième volet s'articulera autour de la thématique de la connaissance. L'intitulé, non définitif, "Connaitre pour mieux protéger et mieux défendre", permettra de sensibiliser institutionnels et le grand public, l'impérieuse nécessité de connaître avant d'agir, et de valoriser le travail de banarisation des données, mené par les fédérations.

En complément des campagnes de communication, la FNPF a souhaité valoriser l'investissement des pêcheurs, véritables sentinelles de la nature. Pêcheur, usager de la nature ou simple promeneur, la préservation des rivières et de leur biodiversité est l'affaire de tous. Les solutions existent mais il est urgent d'agir dès à présent ! C'est au cœur des territoires que nous pouvons nous mobiliser collectivement pour préserver ces milieux fragiles.

SAUVONS NOS RIVIERES

ACTE 1 : À COURT D'EAU

Rejoignez le mouvement #SauvonsNosRivieres !
Ensemble, sauvons nos rivières.

JOURNEES TECHNIQUES REGIONALES - 2023

RESTAURATION D'UNE ANNEXE HYDRAULIQUE

Les annexes hydrauliques jouent un rôle clé dans le fonctionnement des écosystèmes aquatiques. De par la diversité des milieux qu'elles offrent, elles remplissent de multiples fonctions : régulation des écoulements fluviaux, épuration des eaux, zone d'alimentation, de reproduction et de refuge pour de nombreuses espèces.

La boire de la Vermillière correspond à un ancien méandre de l'Allier, à l'amont de Moulins, qui s'est recoupé dans les années 70. D'une superficie de 4,5 ha, la boire est scindée en deux parties, séparées par une digue supportant un chemin et dont la connexion hydraulique était assurée par 3 buses. Même si une connexion subsistait lors des crues importantes, l'annexe hydraulique était déconnectée de l'Allier, la majeure partie de l'année en raison de son chenal aval, comblé par les sédiments. De plus, pour les poissons, la mauvaise connexion établie par les buses entre les deux parties de la boire limitait fortement l'accès au secteur amont disposant pourtant d'habitats propices à la reproduction du brochet.

Les travaux de restauration de la boire de la Vermillière ont été inscrits dans le cadre des mesures compensatoires environnementales du projet autoroutier A79. ALIAE, le concessionnaire de l'autoroute, a confié la réalisation de cette opération à la FDPPMA03, avec pour objectifs : de restaurer la connexion entre la boire et l'Allier, d'améliorer la connexion entre les deux parties de la boire, et d'augmenter la surface de zone humide favorable aux espèces.



Evolution de la boire de Vermillière, au fil du temps !

Les travaux de restauration de cette annexe hydraulique de l'Allier, se sont déroulés de septembre à octobre 2022.



La première étape fût d'abattre des arbres et de broyer la végétation sur l'intégralité de l'emprise du chantier. Le terrassement a ensuite été engagé avec principalement, le retalutage de la berge de la partie aval de la boire, afin de la rendre plus submersible, augmentant ainsi, la surface favorable à la reproduction du brochet d'environ 1 000 m². Le sable déblayé a été redéposé, de façon à créer une dune propice à la ponte des cistudes d'Europe, espèce protégée présente sur le site. De plus, des souches constituant un refuge pour les poisson contre les prédateurs, et des troncs d'arbres servant de solarium aux tortues ont été disposés le long de la nouvelle berge. Le terrassement s'est poursuivi par le recreusement du chenal sur un linéaire d'environ 300 m pour restaurer la connexion hydraulique entre la boire et l'Allier. Pour finir, les buses qui reliaient les deux parties de la boire ont été remplacées par un cadre en béton qui assurera une meilleure circulation de l'eau et des poissons.

Les travaux se sont achevés par la plantation d'hélophytes sur la berge retalutée pour accélérer le retour d'une végétation propice à la fraie des poissons.

Des suivis sont réalisés afin d'évaluer l'efficacité des travaux, de surveiller l'évolution de la boire et, si nécessaire, d'engager des actions d'entretien.



RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DU BARBENAN À ARFEUILLES

Sur le Barbenan, rivière de l'Est du département de l'Allier, trois anciens seuils de dérivation, sans usage, ont été effacés. Les propriétaires n'avaient pas la volonté d'équiper leur ouvrage. Les seuils constituaient des points bloquants pour la migration piscicole et sédimentaire. Pour la Fédération de l'Allier pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, l'objectif était limpide, améliorer l'état des populations de truite sauvage.

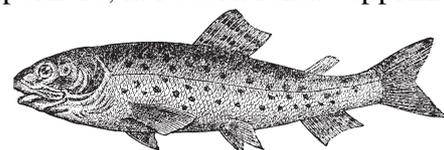
**8 KM DE COURS D'EAU ONT ÉTÉ ROUVERTS
6000 M2 DE FRAYÈRES RENDUES ACCESSIBLES**

Les ouvrages induisaient également une dégradation de la qualité de l'eau, des habitats et un colmatage du substrat. Les travaux ont par ailleurs contribué à une amélioration de la qualité paysagère et à la réduction du risque d'inondation, en amont des anciens ouvrages.

Le cloisonnement des cours d'eau par les ouvrages transversaux, barrages et seuils, constitue aujourd'hui, l'une des principales perturbations impactant les milieux aquatiques. En effet, la grande majorité des espèces aquatiques n'accomplissent pas l'ensemble de leur cycle de vie au même endroit. Elles doivent donc se déplacer à la recherche des conditions optimales pour leur reproduction, leur croissance et leur développement. Des migrations journalières et saisonnières allant de quelques mètres à plusieurs dizaines de kilomètres s'effectuent ainsi en permanence, tant à la montaison qu'à la dévalaison. Le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques exige donc la libre circulation des espèces au sein des cours d'eau. Consciente de ces enjeux et en concordance avec ses missions de préservation des milieux aquatiques, la Fédération de l'Allier s'investit depuis plusieurs années dans la réalisation de travaux de restauration de la continuité écologique des cours d'eau. Ainsi, en 2017, pas moins de trois ouvrages localisés sur le Barbenan en montagne bourbonnaise, ont été effacés.



Afin de poursuivre l'effort engagé sur cette rivière, hébergeant une belle population de truite fario, mais également des espèces patrimoniales comme la moule perlière, la Fédération a supprimé cette année, deux nouveaux obstacles sur le parcours d'Arfeuilles.



LIENS UTILES

https://www.federation-peche-allier.fr/wpcontent/uploads/2017/12/Plaqueette_actions_RCE_2017_vl.pdf
www.youtube.com/watch?v=bqAoS5f7p2A&feature=emb_title



VEILLE TECHNIQUE & RÉGLEMENTAIRE

"RESTAURATION ÉCOLOGIQUE EN MILIEU LACUSTRE"

3 ET 4 OCTOBRE 2023

AU CENTRE INRAE DE LYON-VILLEURBANNE
pôle ECLA (INRAE, OFB, Université Savoie Mont-Blanc)

Ce séminaire a pour but de réunir l'ensemble des acteurs investis dans les questions de restauration des littoraux et de diversification d'habitats en milieu lacustre (gestionnaires, chercheurs, entreprises, associations...). Des séances plénières avec des présentations ciblées ainsi que des ateliers permettront d'échanger à loisir sur les différents enjeux et techniques, classiques ou innovantes, liés aux restaurations écologiques, à leur suivi ainsi qu'à leur valorisation. Rendez-vous à l'adresse suivante : <https://restauration-pe.seminaire.inrae.fr/>, pour y retrouver le programme des deux journées ainsi qu'un formulaire pour vous y inscrire.

SAVE
the **DATE**
À VOS AGENDAS

Assises
Régionales
de l'**eau**

RÉGION
CENTRE
VAL DE LOIRE

LE MARDI 7 NOVEMBRE 2023
de 9H à 17H / TOURS
(CENTRE DES CONGRÈS VINCI)

Participez à la concertation sur l'avenir et les enjeux
de l'eau dans notre région face au changement climatique :
Ressource / Qualité / Approvisionnement en eau potable / Économie et Énergie / Agriculture /
Industrie / Biodiversité / Aménagement du territoire / Désimperméabilisation urbaine

CONFÉRENCES, TABLES RONDES, ATELIERS
INSCRIPTIONS EN LIGNE À PARTIR DU 20 AOÛT

EN SAVOIR +
SUR LES
ASSISES
DE L'EAU

Pour contribuer à la réflexion en amont de la journée, rendez-vous sur :
jeparticipe.centre-valde Loire.fr

En partenariat avec



FORMATION

L'association « **Santé Poissons Sauvages** », dans l'optique d'un transfert de connaissances, propose une formation théorique et pratique intitulée « **Initiation et sensibilisation à l'écopathologie des poissons : application à l'évaluation de la qualité des populations et de leur environnement** ». Cette formation doit permettre aux personnes participantes d'évaluer la condition sanitaire des populations ou des fractions de populations de poissons au sein de différents milieux aquatiques et d'évaluer la qualité environnementale de ces derniers.

Prochaine session

du 17 octobre au 19 octobre
2023

durée : 3 jours (24 heures)

lieu : Centre de formation pour
adultes (CFPPA) de Valdoie (90)
95 rue de Turenne, 90300 Valdoie

contact : 03.84.58.49.69 /
06.25.11.28.97

bertrand.schmieden@educagri.fr

GUIDE D'AIDE À LA MISE EN PLACE DE LA DÉMARCHE DE PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU (PTGE)

Comme annoncé au Comité national de l'eau du 12 juillet, et dans la suite des conclusions du Varenne agricole de l'eau et du changement climatique (VAECC), il a été diffusé ce guide, réalisé avec la délégation interministérielle du VAECC, en concertation avec le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et en lien avec les parties prenantes notamment à travers le GT PTGE dédié.

Le guide est téléchargeable au lien suivant :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide%20projet%20de%20territoire%20gestion%20de%20l%27eau_light.pdf

Ce séminaire a pour but de réunir l'ensemble des acteurs investis dans les questions de restauration des littoraux et de diversification d'habitats en milieu lacustre (gestionnaires, chercheurs, entreprises, associations). Des séances plénières avec des présentations ciblées ainsi que des ateliers permettront d'échanger à loisir sur les différents enjeux et techniques, classiques ou innovantes, liés aux restaurations écologiques, à leur suivi ainsi qu'à leur valorisation. Rendez-vous à l'adresse suivante : <https://restauration-pe.seminaire.inrae.fr/>, pour y retrouver le programme des deux journées ainsi qu'un formulaire pour vous y inscrire.

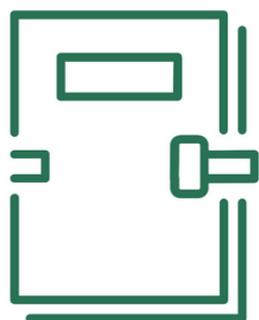
Pour mémoire, ces travaux s'inscrivent dans la continuité des décrets du 23 juin 2021 et 29 juillet 2022 qui visent le retour à l'équilibre quantitatif, en renforçant le cadre réglementaire en matière de gestion de la ressource en eau (notamment concernant l'encadrement des études volumes prélevables, le contenu des AUP, des PAR et le classement en ZRE). Dans ce contexte, les PTGE sont un des outils pour atteindre dans la durée un équilibre entre les usages et les ressources disponibles dans les territoires. Cette démarche se base sur un diagnostic partagé des ressources en eau et s'appuie notamment sur des études volumes prélevable afin d'aboutir à des voies de retour à l'équilibre. Le guide rappelle le contenu de chacune des étapes de l'élaboration et la mise en œuvre d'un PTGE. Destiné à l'usage des acteurs et porteurs de démarches PTGE, il précise l'instruction du 17 janvier 2023 portant additif à l'instruction du Gouvernement du 7 mai 2019 relative aux PTGE afin de donner toutes les chances de réussite à cette politique essentielle de concertation autour de la gestion équilibrée et partagée de l'eau. Sans constituer un cadre rigide, il identifie les points de vigilance dont la prise en compte favorise l'aboutissement de la démarche. Il met notamment en avant la qualité de la gouvernance à mettre en œuvre et détaille l'importance d'établir une démarche de "co-construction équilibrée".

Une vingtaine de retours d'expérience illustrent chaque étape de la démarche PTGE mais attention pour certains de ces exemples qui sont bien loin d'être des exemples, et encore moins être qualifié de PTGE en Deux-Sèvres.

Guide circulaire de mise en œuvre des mesures de restriction des usages de l'eau en période de sécheresse

À destination des services chargés de leur prescription en métropole et en outre-mer

M AI 2023



Sélection de rapports : La gestion de l'eau

Publié le 25 juillet 2023

<https://www.vie-publique.fr/selection-de-la-quinzaine-la-gestion-de-l-eau>

AU FIL DE L'EAU

ACTUALITÉ DE LA GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Union des Fédérations du Bassin Loire-Bretagne
Association des Fédérations de Pêche Centre - Val de Loire

Directeurs de publication : Jean-Paul DORON & Serge SAVINEAUX
Conception et réalisation : Julien PROSPER & Samuel CHAPLAIS
Crédits photographiques : Julien PROSPER, aelb, Fnpf

